

René FORNEY, né le 5/11/54 à Nîmes demeurant au 4 ch. Montrigaud 38000 Grenoble, Tel 0763 156646
À l'attention du Docteur Légiste Virginie SCOLAN (VScolan@chu-grenoble.fr) en copie au Dr Marin BOURREE
(mbourree@chu-grenoble.fr Traumatofacial)

Mail du 10 avril 2023 23h06

Bonsoir,

Nos derniers échanges par mails datent du 12 décembre 2022, ils faisaient suite à mes 24 heures au service des Urgences les 12 et 13 novembre 2022 pour un traumatisme crânien. Je vous ai signalé qu'il s'agissait d'une tentative d'assassinat par tir de LBD (Flash Ball) dans ma tempe (J'en ai toujours mal à l'articulation de la mâchoire). Mon absence totale de mémoire concernant ma chute n'a pas pu s'expliquer par les examens de mon état de santé car j'étais en parfaite forme à ce moment là. Le cocard à mon œil gauche ne peut davantage s'expliquer par la chute car mes lunettes sont intactes. Ma fracture à la tempe gauche ne peut non plus s'expliquer par la chute car les derme-abrasions crâniens sont à quatre centimètres des fractures. Les informations données par les pompiers à l'entrée aux urgences : "*chute sur une surface plane sans obstacle donc malaise*" sont inexactes. Ce tir a pour mobile mon passage chez la juge d'instruction Marie GOUVERNEUR deux jours plus tôt où j'exposais de la corruption immobilière en bande organisée avec crime de faux d'huissier. Ceux qui ont tenté de m'éliminer à seulement 600 mètres de mon domicile m'attendaient vraisemblablement à la sortie de chez moi.

D'après les médecins qui ont analysé mon scanner, j'ai de la chance de m'en être sorti vivant. Cela n'est pas le cas pour les deux autres indiqués dans mon signalement à l'IGPN Paris, eux aussi étaient en lien direct avec les mêmes faits et mis en cause dans les trafics d'immobiliers.

Je n'ai pu obtenir de vos services ni des ITT, ni une expertise, vous m'avez renvoyé à l'institution judiciaire pour obtenir cela. Résultat ! "plainte classé sans suite" au prétexte de l'indication "malaise" par les pompiers, cela a suffi à la gendarmerie de Seyssinet-Pariset pour se débarrasser du dossier en se doutant qu'ils pouvaient y trouver **des confrères ripoux déjà condamnés intervenus contre René FORNEY et ayant travaillé pour André VALLINI.**

Votre passivité et celle de la justice a eu les mêmes conséquences sur Brigitte VOLMAT l'ex attachée

parlementaire d'André VALLINI : Voilà trois semaines qu'elle est passée par les mêmes urgences du CHU suite à une chute pensée accidentelle en VTT avec perte totale de mémoire elle aussi, avec un cocard (comme moi) et la mâchoire fracturée. Son casque de protection sur son trajet habituel n'a pas stoppé le tir de Flash-Ball dans la tempe pour essayer de l'éliminer d'où le KO (comme moi) précédant sa chute.

En 2012 j'ai assisté et publié www.trafic-justice.com/SITENE17/VEREUX/politiques/vallini.htm le procès de Mme VOLMAT contre M.VALLINI (ex Président du Conseil Général de l'Isère et avocat) qui voulait la licencier après vingt ans de service car remplacée par une plus jeune qu'elle à ses fonctions d'attachée parlementaire. Au chômage à cinquante cinq ans, elle aurait fini son parcours professionnel au RSA comme beaucoup d'entre nous surtout avec un député qui risquait de griller ses pistes d'emploi en représailles. Mme VOLMAT en savait trop sur les pratiques de son ex-employeur, elle a commencé à "baver" et M. VALLINI (PS) a été contraint d'accepter de la payer jusqu'à sa retraite. Mais, à présent, elle ne dépend plus de ce compromis judiciaire mais des caisses de retraites et son savoir s'ajoutant au mien présentent une véritable bombe médiatique comme les deux morts suspectes antérieures signalées à l'IGPN.

Nous sommes deux rescapés de tentatives de crime (En droit tentative = crime). Vous êtes experte pour analyser médicalement mon signalement, vous n'ignorez pas l'article 40 du code de procédure pénale. Pour le moment, j'ai identifié quatre victimes dont deux rescapés soit pour ce qu'ils savent, soit à cause des participations aux trafics d'immobiliers. Vous pouvez vous faire aider des analyses de légistes de Bordeaux sur les tirs crâniens de LBD Le LBD à visée laser (Flash-Ball) est l'arme du meurtre parfait. Par tir dans la tempe, il permet de conclure sans de scanner à une chute mortelle par AVC ou arrêt cardiaque. Combien dans ce cas ? Combien d'autres vont suivre ?

J'espère votre réponse sous huit jours quant à vos décisions d'agir ou pas.

Je vous autorise à utiliser mon dossier médical. Celui de Brigitte VOLMAT est dans le service du traumatofacial du CHU de La Tronche.

Veuillez agréer Madame le Docteur Légistes mes respectueuses salutations.

PJ : IGPN du 27/12/22 ; 2 photos prises aux urgences 12-11-22 ; image scanner annotée hématome et fracture